

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1107**5 décembre 2001****SOMMAIRE**

Acilux, S.à r.l., Hesperange	53090	Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	53103
(Le) Bon Livre, S.à r.l., Luxembourg	53104	Interportfolio, Sicav, Luxembourg	53103
Goldcenter, S.à r.l., Luxembourg	53091	Intertransact S.A., Luxembourg	53103
Golden Odyssey S.A., Luxembourg	53091	Invermar S.A.	53103
Gondor S.A., Steinsel	53092	Issol S.A., Luxembourg	53104
Goryn Holding S.A., Luxembourg	53092	Kidal S.A., Luxembourg	53105
Gothic S.A., Luxembourg	53093	Kidal S.A., Luxembourg	53105
Gothic S.A., Luxembourg	53093	Konya S.A.H., Luxembourg	53108
Guetaria, S.à r.l., Luxembourg	53093	Konya S.A.H., Luxembourg	53108
Haro S.A., Luxembourg	53094	L.P.I., S.à r.l., Foetz	53109
Hellma Gastronomie, S.à r.l., Oetrange	53094	Lafilux S.A., Luxembourg	53105
Helora Holding S.A., Luxembourg	53091	Lafilux S.A., Luxembourg	53106
Helora Holding S.A., Luxembourg	53091	Lake Enterprise, S.à r.l., Luxembourg	53106
Helora Holding S.A., Luxembourg	53091	Leicom Fund, Sicav, Luxembourg	53109
Hifi-Participations S.A., Luxembourg	53095	Less S.A., Luxembourg	53099
Hifi-Participations S.A., Luxembourg	53095	Liac, S.à r.l., Luxembourg	53109
Hifi-Participations S.A., Luxembourg	53095	Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	53106
Home Partner's S.A., Luxembourg	53096	Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	53107
Hotel-Restaurant Agath, S.à r.l., Howald	53098	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg	53108
HSBC Asset Management, Sicav, Luxembourg	53094	LTC International S.A., Luxembourg	53110
HSBC Asset Management, Sicav, Luxembourg	53094	Luxcellence, Sicav, Luxembourg	53110
Huit II, S.à r.l., Luxembourg	53098	Luxcellence, Sicav, Luxembourg	53110
Huit II, S.à r.l., Luxembourg	53098	Luxemburgische Beteiligungs- und Foederungs-	
Hutchison 3G Europe Investments, S.à r.l., Luxem-		gesellschaft S.A., Luxembourg	53112
bourg	53097	Luxemburgische Beteiligungs- und Foederungs-	
I.E.C.I.L., S.à r.l., Luxembourg	53092	gesellschaft S.A., Luxembourg	53112
Immobilia, S.à r.l., Howald	53098	Luxemburgische Beteiligungs- und Foederungs-	
Immobilière de Warcken S.A., Luxembourg	53099	gesellschaft S.A., Luxembourg	53113
Immoser S.A., Luxembourg	53093	Luxemburgische Beteiligungs- und Foederungs-	
INQUAM Corporation Holding, International Qua-		gesellschaft S.A., Luxembourg	53113
lity Management Corporation Holding S.A.H.,		Maasland S.A., Luxembourg	53111
Strassen	53100	Maasland S.A., Luxembourg	53111
INQUAM Corporation Holding, International Qua-		Malar, S.à r.l., Luxembourg	53112
lity Management Corporation Holding S.A.H.,		Manor House Company S.A., Luxembourg	53113
Strassen	53102	Matray, S.à r.l., Luxembourg	53114
Indocam Asian Portfolios, Sicav, Luxembourg	53099	Matray, S.à r.l., Luxembourg	53114
Indocam Asian Portfolios, Sicav, Luxembourg	53099	Matray, S.à r.l., Luxembourg	53114
Innovalux Computers, S.à r.l., Luxembourg	53102	Mavelly Charters S.A., Luxembourg	53127
Innovalux, S.à r.l., Luxembourg	53100	Mayflower Luxembourg One, S.à r.l., Bascharage	53095
Interortopedica S.A., Luxembourg	53102	Mayflower Luxembourg Two, S.à r.l., Bascharage	53102

Messina Paolo, S.à r.l., Rodange	53115	Phonac, S.à r.l., Luxembourg	53122
Mine Holding S.A., Luxembourg	53117	Primerus France Minicap, Sicav, Luxembourg....	53119
Miro S.A., Luxembourg	53115	Primerus France Minicap, Sicav, Luxembourg....	53119
Motrose S.A., Luxembourg	53117	Proxi Finance S.A., Luxembourg	53126
Multi Business Consultants, S.à r.l., Luxembourg .	53111	Proxi Finance S.A., Luxembourg	53126
Multi Business Consultants, S.à r.l., Luxembourg .	53111	Quatre Chênaux Holding S.A., Luxembourg	53120
Multi Business Consultants, S.à r.l., Luxembourg .	53111	Quifin International S.A., Luxembourg	53125
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société coopérative, Luxembourg	53118	Rendit Holding S.A., Marnach	53121
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société coopérative, Luxembourg	53118	Rhodo S.A.H., Luxembourg	53122
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société coopérative, Luxembourg	53118	Rhodo S.A.H., Luxembourg	53123
N.N.B. S.A.H., Luxembourg	53118	Rhodo S.A.H., Luxembourg	53125
Nebria, S.à r.l., Antwerpen	53110	Riata, S.à r.l., Luxembourg	53125
Octane Investments S.A., Luxembourg	53114	Roscoe Investments S.A., Luxembourg	53127
Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg ..	53115	Roscoe Investments S.A., Luxembourg	53127
P.B.A. Development S.A., Luxembourg	53120	Rowen Holding S.A., Luxembourg	53136
Paribas Neutral Management Company S.A., Lu- xembourg	53119	Rowen Holding S.A., Luxembourg	53136
Parvest Investment Management Company S.A., Luxembourg	53120	Rowen Holding S.A., Luxembourg	53136
Perlarom Investissements S.A., Luxembourg	53122	Russian Candy, S.à r.l., Luxembourg	53090
Perlarom Investissements S.A., Luxembourg	53122	Sacec S.A., Luxembourg	53126
		Sacec S.A., Luxembourg	53126
		Société du Parking Martyrs S.A., Luxembourg ...	53109

RUSSIAN CANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.814.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 30 novembre 2000 entre la société à responsabilité limitée RUSSIAN CANDY, S.à r.l., avec siège social L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34632/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ACILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5874 Hesperange, 15, rue Adolphe Reding.
R. C. Luxembourg B 47.368.

En date du 5 avril 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 500.000,- est converti en EUR 12.394,6762.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 605,3238 pour le porter de EUR 12.394,6762 à EUR 13.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 24.419,- sans émission de parts nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 26,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-six Euros (EUR 26,-) chacune.»
6. Les 500 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 26,- chacune.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ACILUX, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34729/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

GOLDCENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.403.

Le bilan et le rapport du commissaire aux comptes établis au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour *GOLDCENTER, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE JURIFISC S.A.

Signature

(34525/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GOLDEN ODYSSEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.867.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conte, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Gregory F. Birra, capitaine au long cours, demeurant à Alexandria, Virginie (USA)
- Monsieur Claude Cahen, comptable, demeurant à Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est:

Madame Tracy McKinstrey, sans état, demeurant à Kamo Whangarei, Nouvelle Zélande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34526/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.771.

Acte Constitutif publié au Mémorial C n°535 du 30 septembre 1997

Les comptes annuels pour la période allant du 24 juin 1997 (date de constitution) au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34534/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.771.

Acte Constitutif publié au Mémorial C n°535 du 30 septembre 1997

Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34535/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.771.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée des actionnaires du 14 mai 2001 que le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au, 400, d'Esch, L-1471 Luxembourg a été renouvelé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34536/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 37.844.

Constituée en date du 14 août 1991 par acte devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 66 du 26 février 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice:	1.489.048,- LUF
- Affectation à la réserve légale:	-9.071,- LUF
- Report à nouveau:	-1.479.977,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Théo Bodem, mécanicien d'avions, demeurant à L-9169 Mertzig

Monsieur Eric Chinaud, administrateur de sociétés, demeurant à F-33700 Mérignac

La société anonyme CTW S.A., ayant son siège social à Luxembourg

Commissaire aux comptes

Monsieur Didier Carmon, Réviseur d'Entreprises, demeurant à B-1360 Thorembois-les-Beguignes, 25, rue du Long Pré.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature.

(34527/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GORYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.870.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2001

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

GORYN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

(34528/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

I.E.C.I.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.821.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Experts-comptables

Signature

(34548/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GOTHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Report à nouveau. - 16.469,77 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Signature.

(34529/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GOTHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.750.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 21 mai 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34530/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

GUETARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.293.

Acte constitutif publié à la page 10044 du Mémorial C n° 210 du 16 mars 2000

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34531/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

IMMOSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.788.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

IMMOSER S.A.

Signature

Un mandataire

(34551/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 81.176.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mars 2001, que pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34532/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HELLMA GASTRONOMIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5352 Oetrange, 14, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 19.241.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34533/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**HSBC ASSET MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. PRIMERUS).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.130.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34542/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**HSBC ASSET MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. PRIMERUS).**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.130.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2001

En date du 17 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la cooptation de M. Christophe de Backer en remplacement de M. Alain Dromer démissionnaire.
- De nommer, en qualité d'administrateur, M. Christophe de Backer pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.
- De nommer en qualité d'administrateur, sous réserve de l'agrément de la CSSF, M. Laurent Facque pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.
- De renouveler les mandats d'administrateur de Mme Isabelle Motte et de M. Philippe Alter, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.
- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. de Laender.
- De nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'entreprises pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34543/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C N°178 du 23 avril 1993, modifiée par-devant Maître Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C N°258 du 14 avril 1999. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34537/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

En date du 14 décembre et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.

2. Le capital de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,82 .

3. Le capital converti actuel et augmenté à concurrence de EUR 5.266,18 pour le porter de EUR 619.733,82 à EUR 625.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 212.437,- sans émission d'actions nouvelles.

4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.

5. L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de vingt-cinq euros (25) chacune.»

6. Les 25.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34538/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001, à la suite de l'acte sous seing privé du 5 avril 2001 adoptant l'Euro comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34539/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34595/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HOME PARTNER'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée HOME PARTNER'S S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie, au capital social de deux cent dix mille francs français (FRF 210.000,-), intégralement souscrit et libéré,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 147 du 18 avril 1994;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 7 mars 1996;

modifiée en vertu d'une assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 28 avril 1997;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 2 juin 1999.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, employé privé, demeurant à Noertzange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant à Hayange/France, 61, rue de la Forêt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission de deux administrateurs.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert de l'adresse du siège social.
- 6.- Autorisation pour vendre un immeuble.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions à compter de ce jour de leurs fonctions d'administrateur de:

a) La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 janvier 1997 et inscrite au registre du commerce de Tortola;

b) et de la société de droit de l'île de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC, avec siège social à Belize City, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 avril 1998 et inscrite au registre du commerce de l'île de Belize, n° 6952;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs à partir de ce jour, savoir:

- a) Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange;
- b) Madame Nora Brahimi, prédite; et
- c) Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, prédit.

Les mandats des administrateurs expireront au jour de l'assemblée statutaire de l'année 2004.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission, à compter de ce jour, de sa fonction de commissaire aux comptes, de Monsieur Jean-François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter de ce jour, comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société, Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes, expirera au jour de l'assemblée statutaire de l'année 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social et de donner comme nouvelle adresse à la prédite société celle suivante:

L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Jérôme Guez, prédit, pour effectuer la vente et ce aux conditions qu'il jugera utile ou nécessaire, d'une maison à usage d'habitation avec place sise à Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Mention

Mention du présent acte de cession actions sera consenti partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-N. Detourbet, J.-P. Cambier, N. Brahimy, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2001.

N. Muller.

(34540/224/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la société prise en date du 8 mai 2001 que:

- les démissions de Messieurs Neil D. McGee et Robin Sng de leur mandat de gérants de la société ont été actées avec effet immédiat;

- les personnes suivantes ont été nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

* Monsieur Canning Kin Ning Fok, administrateur de société, demeurant, au 10/F, 1 King Tak Street, Kowloon, Hong Kong;

* Monsieur Keith Terence Bradley, administrateur de société, demeurant, au 68, Health Road, Petersfield, Hampshire GU31 4EJ, Royaume Uni;

* Monsieur Shigeru Endo, administrateur de société, demeurant, au 7, Karasawa, Minami-ku, Yokohama-shi, Kanagawa, Japon;

* Monsieur Victor Tzar Kuoi Li, administrateur de société, demeurant au 79, Deep Water Bay Road, Hong Kong;

* Monsieur Vincenzo Novari, administrateur de société, demeurant à Via Ludovico Ariosto, 21, 20100 Milan, Italie;

* Monsieur Colin Patrick Tucker, administrateur de société, demeurant à The Old House, Oxhill, Warwick, Warwickshire CV35 0QR, Royaume Uni.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Susan Chow

- Monsieur Frank Sixt

- Monsieur Christian Salbaing

- Monsieur Canning Kin Ning Fok

- Monsieur Keith Terence Bradley

- Monsieur Shigeru Endo

- Monsieur Victor Tzar Kuoi Li

- Monsieur Vincenzo Novari

- Monsieur Colin Patrick Tucker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34546/581/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HOTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 28.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(34541/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HUIT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.161.

—
Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

HUIT II, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

(34544/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

HUIT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.161.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des associés tenue le 3 avril 2001

Résolution

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit.

Conseil de gérance

M. Claude Deschenaux, Président de Banque, demeurant à Luxembourg, gérant;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, gérant;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Huit II, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34545/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

IMMOBILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.
R. C. Luxembourg B 12.275.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(34549/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 66.277.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE WARKEN S.A.

Signature

(34550/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.915.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Le Conseil d'Administration.

(34552/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.915.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2001

En date du 10 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000

- de ratifier la cooptation de M. Michael Stockford en remplacement de M. Bruno Georges-Picot

- de nommer M. Michael Stockford en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2002

- de reconduire les mandats de MM. Bernard Simon-Barboux, Antoine Gilson de Rouvieux et Ian McEvatt en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34553/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.102.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

LESS S.A.

Signature

Un mandataire

(34575/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INNOVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 19.022.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(34554/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INQUAM CORPORATION HOLDING, INTERNATIONAL QUALITY MANAGEMENT CORPORATION HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. INTERNATIONAL QUALITY MANAGEMENT CORPORATION S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.147.

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL QUALITY MANAGEMENT CORPORATION S.A.H., en abrégé INQUAM CORPORATION S.A.H., établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo,

constituée originellement sous la dénomination de CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE S.A.H., en abrégé CIAQ S.A.H., en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 463 du 12 décembre 1990;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 77 du 19 février 1991.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale.
- 2.- Transfert du siège social.
- 3.- Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article cinq des statuts.
- 4.- Suppression du capital autorisé.
- 5.- Démission des trois administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.
- 6.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 7.- Démission du commissaire aux comptes.
- 8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de modifier la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL QUALITY MANAGEMENT CORPORATION HOLDING S.A.H., en abrégé INQUAM CORPORATION HOLDING S.A.H.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.»
(le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus.

b) de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-) en Euros, pour que le capital social est une valeur de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

c) de supprimer les mille deux cent cinquante actions (1.250) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune et de créer trois cent dix nouvelles actions (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) de ce qui précède, de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions, de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société STICHTING EUROPLUS, trois cent neuf actions	309 actions
2.- Monsieur Stéphane Valcke, prédit, une action	1 action
	310 actions

Total: trois cent dix actions. tions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de supprimer le capital autorisé comme il était prévu par décision de l'assemblée générale extraordinaire prise à la suite de l'acte constitutif prédit, pour en revenir au droit commun.

Les augmentations de capital social seront dorénavant effectuées par la seule assemblée générale des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, savoir:

1.- les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ardito Toson, prédit;
- Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Fouad Ghozali, prédit;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

2.- les démissions, savoir:

- a) de sa fonction de président du conseil d'administration de Monsieur Ardito Toson, prédit;
 - b) de sa fonction d'administrateur-délégué de Madame Josette Muller, prédite;
- et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir:

a) la société STICHTING EUROPLUS, représentée par Monsieur Herman Valcke, administrateur de société, demeurant à Anvers/Belgique;

b) Monsieur Stéphane Valcke, administrateur de société, demeurant à Anvers/Belgique;

c) et Monsieur Karel Joseph Van Goethem, administrateur de société, demeurant à Anvers/Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, la démission de Madame Annie Bevione, expert-comptable, demeurant à Paris, 91, rue de la Condamine et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Caeter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. Ghozali, J.-P. Cambier, C. M. Alves, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 868, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2001.

N. Muller.

(34558/224/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INQUAM CORPORATION HOLDING, INTERNATIONAL QUALITY MANAGEMENT CORPORATION HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34559/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 89.155.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(34555/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INTERORTOPEDICA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de Chapelle.

R. C. Luxembourg B 57.587.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2001 que Messieurs Magnus Lidgren et Ernst Jonsson ont été nommés administrateurs de la société avec pouvoir de signature de catégorie A, en remplacement de Messieurs Hans Lidgren et Karl Lidgren, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34560/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34596/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.902.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 13 mars 2001 que Monsieur Jean Leomant a été coopté en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Pierre Schneider, Président démissionnaire.

Monsieur Jean Leomant terminera le mandat de son prédécesseur. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34561/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.512.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire le 20 décembre 2000, que le siège social de la Société est transféré en date du 20 décembre 2000, au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34562/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INTERTRANSACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 77.327.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sassenheim, en date du 8 août 2000, acte publié au Mémorial N°44 du 23 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERTRANSACT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34563/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

INVERMAR S.A., Société Anonyme.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVERMAR S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.525, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 août 1994, publié au Mémorial C numéro 499 du 3 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 185 du 14 avril 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Oswald, employée privée, demeurant à F-Talange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de la société en Espagne, sans liquidation préalable.

2) Désignation d'un mandataire en Espagne à cette fin.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la décision, prise lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 décembre 2000, de transférer le siège social de la société en Espagne.

Ce transfert s'est fait sans dissolution préalable, la société continuant son existence sans changement de la personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et le compte de résultat au 15 décembre 2000, tel qu'annexé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au porteur d'une expédition des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution des présentes auprès de tous les organes compétents prévus par la loi d'Espagne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Coster, M.-P. Thibo, S. Oswald, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 128S, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

J.-P. Hencks.

(34564/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ISSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.567.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Experts-Comptables

Signature

(34565/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LE BON LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 6, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 33.066.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

G. Raman

Gérant

(34573/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

KIDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 10.357,08 EUR
Perte de l'exercice 2000.....	- 6.378,70 EUR
Report à nouveau.....	- 16.735,78 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Signature.

(34566/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

KIDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.082.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mai 2001 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34567/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.904.

L'an deux mille un, le quinze mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAFILUX, constituée initialement sous la dénomination sociale de LAFILUX, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 48.904, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 9 du 7 janvier 1995 et transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 8 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Kohnen, employé privé, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.»

2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Kohnen, F. Collot, B. Felten, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 mai 2001, vol. 464, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2001.

A. Lentz.

(34570/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 48.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2001.

A. Lentz.

(34571/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LAKE ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.166.

Les actionnaires de LAKE ENTERPRISE, S.à r.l., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 19 avril 2000 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a approuvé la cession de quatre mille cinq cents quarante-deux (4.542) parts sociales détenues par IN-TEC MARITIME OFFSHORE HOLDING S.A. à Monsieur Kenneth Larsson pour quatre mille cinq cents quarante et une (4.541) parts sociales et Madame Antoinette Fauchoux de Bergerac pour une (1) part sociale.

LAKE ENTERPRISE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34572/763/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212, Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.175.

Circular resolution of the board of directors

The undersigned, being all Directors of LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A. (hereinafter referred to as the «Company») hereby unanimously note and resolve the following:

1. It is resolved to approve the audited Financial Statements of the Company to the year end 31st December 2000, together with the Report of the Auditor thereon, and to put them before the Shareholders at the next Annual General Meeting.

2. It is further resolved to convene the Annual General Meeting to be held on Wednesday, 2nd May 2001 at Forum Bourse, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg at 11.00 hours CET for the purpose of deliberating on the following agenda:

1. To receive and adopt the Management Report of the Directors dated 28th August 2000.

2. To receive and adopt the Financial Statements to 31st December 2000 and the Report of the Statutory Auditor thereon.

3. To grant discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2000.

4. To note the resignation of Mr Edward D. Shorrocks with effect from 30th August 2000 as Director of the Company.

5. To ratify the co-option of three new Directors to the Company - Mr Mark J. Edmonds with effect from 1st August 2000, Mr Andrew P. Taylor with effect from 1st October 2000 and Mr Anthony F. van Eden with effect from 18th January 2001.

6. To receive and act on the statutory nomination for the re-election of Messrs Ronald L. Mitchell, Peter W. Metcalf, Vincent R. Binamé, Mariusz S. Baranowski, Mark J. Edmonds, Andrew P. Taylor and Anthony F. van Eden as Directors of the Company.

7. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Statutory Auditor for a new term of one year.

8. To appropriate the earnings.

9. To transact any other business.

These resolutions have been signed by all Directors as of 23rd April, 2001.

R. L. Mitchell / M. J. Edmonds
M. S. Baranowski / A. P. Taylor
V. R. Binamé / A. F. Van Eden
P. W. Metcalf

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34577/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.175.

Board of Directors

Mr Ronald L. Mitchell, Chief Executive Officer, the LIBERTY ERMITAGE GROUP, 1st Floor, 47, The Esplanade, St Helier, Jersey JE 1 9LB, Channel Islands,

Mr Peter W. Metcalf, Deputy Chairman, LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg,

Mr Vincent R. Binamé, Office Manager, LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg,

Mr Mariusz S. Baranowski, Operations Manager, LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg,

Mr Mark J. Edmonds, Managing Director, LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg,

Mr Andrew Taylor, Group Finance Director, LIBERTY ERMITAGE GROUP, 1st Floor, 47, The Esplanade, St Helier, Jersey JE 1 9LB, Channel Islands,

Mr Anthony F. van Eden, Chief Operating Officer, LIBERTY ASSET MANAGEMENT LIMITED, 9th Floor, 25, Armeshoff Street, Braamfontein, Johannesburg, Gauteng 2001, South Africa.

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001 a accepté les démissions des personnes suivantes au poste d'administration de la société:

- Monsieur Edward D. Shorrock

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001 a décidé de nommer les personnes suivantes au poste d'administration de la société:

- M. Mark J. Edmonds, LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

- M. Andrew Taylor, LIBERTY ERMITAGE JERSEY LIMITED, 1st Floor, 47, The Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands,

- M. Anthony F. van Eden, LIBERTY ASSET MANAGEMENT LIMITED, 9th Floor, 25, Armeshoff Street, Braamfontein, Johannesburg, Gauteng 2001, South Africa.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.

Signature

The Annual General Meeting of Shareholders of 2nd May 2001 decided to allocate the gain for the year ended 31st December 2000 as follows:

	LUF
Transfer to legal reserve	140,504
to be carried forward	2,669,560
Profit for the year	2,810,064

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34578/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 12 avril 2001

« . . . En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 370.848,71 (trois cent soixante-dix mille huit cent quarante-huit euros et soixante et onze cents) et le capital autorisé à EUR 4.957.870,50 (quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros et cinquante cents).

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 4.151,29 (quatre mille cent cinquante et un euros et vingt-neuf cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 375.000,00 (trois cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 2.129,50 (deux mille cent vingt-neuf euros et cinquante cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 4.960.000,00 (quatre millions neuf cent soixante mille euros).

4. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5.

1^{er} alinéa «Le capital souscrit est fixé à EUR 375.000,00 (trois cent soixante-quinze mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

2^{ème} alinéa «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.960.000,00 (quatre millions neuf cent soixante mille euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . . »

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34568/233/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

(34569/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.631.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en science économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Signature.

(34579/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LEICOM FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.454.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, représentée par Monsieur Pierre Palasi,
47, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris

M. Samuel Pinto, Président Directeur Générale, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD
BANQUE, 47, Rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris,

M. Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard
Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

Le Réviseur d'Entreprise est:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

Pour réquisition

Pour la Société

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

La Banque Domiciliataire

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34574/010/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LIAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.507.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 18 mai 2001, vol. 209, fol. 63, case 6, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(34576/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

L.P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 68.484.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1999, acte publié au
Mémorial C n° 318 du 6 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 février 2000, acte publié au
Mémorial C n° 444 du 22 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 3, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.P.I., S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(34580/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

SOCIETE DU PARKING MARTYRS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 62, case 12, ont
été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34656/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.740.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

(34581/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LUXCELLENCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.695.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

(34582/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LUXCELLENCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2001

En date du 31 janvier 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000
- de réélire M. Delandmeter, M. Logier et M. Gilson de Rouvreur en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002
- de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34583/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

NEBRIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: B-2000 Antwerpen, 3, Pottenbrug.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2000:

L'assemblée a décidé de transférer, avec effet au 31 août 2000, le siège social, administratif et de direction effective de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique et d'adopter la nationalité belge, sans toutefois que cela donne lieu à la constitution d'une personnalité juridique nouvelle, conformément à la directive CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce belge (Antwerpen), ce avant la fin du mois de janvier 2001.

Le siège social en Belgique est fixé à l'adresse suivante: B-2000 Antwerpen (Belgique), 3, Pottenbrug, Boite 193.

L'adresse où tous les documents relatifs aux activités de la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant cinq ans, sera son ancien siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34606/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAASLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.483.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAASLAND S.A.

Signatures

(34588/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAASLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAASLAND S.A.

Signatures

(34589/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l.

Signature

(34601/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l.

Signature

(34602/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 48.409.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

MULTI BUSINESS CONSULTANTS, S.à r.l.

Signature

(34603/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MALAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay.

Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2001

Les soussignés:

1. - Alcides Pinto Quiaios, commerçant, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund;
 2. - Maria Da Conceicao Quiaios, commerçante, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund,
- seuls associés de MALAR, S.à r.l., avec siège social à L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelage du 14 décembre 2000;

agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils acceptent les démissions de Artur Jorge De Sul Almeida Bragues, chauffeur, demeurant à L-4441 Soleuvre, 204, rue Metzlerlach et de Alcides Pinto Quiaios, prédit, et leur donnent décharge de leurs fonctions.

Deuxième résolution

Ils nomment Alcides Pinto Quiaios, prédit, aux fonctions de gérant unique de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait à Luxembourg, au siège de la Société le 18 mai 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34590/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 24.231.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 195 du 11 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 août 1986, acte publié au Mémorial C n° 318 du 14 novembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n°343 du 11 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 376 du 2 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(34584/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 24.231.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 195 du 11 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 août 1986, acte publié au Mémorial C n° 318 du 14 novembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n°343 du 11 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 376 du 2 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(34585/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 24.231.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 195 du 11 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 août 1986, acte publié au Mémorial C n° 318 du 14 novembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n°343 du 11 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 376 du 2 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(34586/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

**LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 24.231.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Norbert von Kunitzki, administrateur de société, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Gaston Schanen, administrateur de société, Luxembourg, administrateur

Mlle Jeanny Pundel, administrateur de société, Luxembourg (en remplacement de Mme Marie-Thérèse von Kunitzki)

Commissaire aux comptes

Monsieur Norbert Theisen, Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FOERDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34587/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.097.

Le soussigné, MANOR HOUSE COMPANY S.A., ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, atteste par la présente qui suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2001:

- a été nommée administrateur:

Monsieur Sybren Scheepstra né le 19 avril 1933 à NL-'s-Gravenhage, conseiller, demeurant à NL-2563 NN, 's-Gravenhage, Hortensiastraat 43,

en remplaçant Monsieur Jan Jaap Geusebroek,

- a été nommée administrateur-délégué Monsieur Sybren Scheepstra, prénommé en remplaçant Monsieur Jan Jaap Geusebroek,

- que les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

MANOR HOUSE COMPANY S.A.

S. Scheepstra

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34591/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MATRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.419.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

gérant

Signatures

(34592/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MATRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.419.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

gérant

Signatures

(34593/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MATRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.419.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

gérant

Signatures

(34594/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

OCTANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 58.370.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 mai 2001:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée. Il s'agit de:

Administrateurs

- Monsieur Steven Georgala, «Bachelor of Laws», 4 avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte; France;
- Monsieur John B. Mills, «Consultant», 9, rue Désiré Zahren, L-5942 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34608/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MESSINA PAOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4822 Rodange, 38, rue Eugène Huberty.

R. C. Luxembourg B 32.328.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MESSINA PAOLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(34597/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 60.109.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIRO S.A.

Signature

(34599/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.148.

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.148, constituée suivant acte notarié en date du 5 février 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 108 du 21 mai 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 12 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 29 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Approbation de la fusion entre OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A. et LONGLANE ENTERPRISES INC.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que le projet de fusion reçu en la forme authentique par le notaire soussigné, en date du 9 mars 2001, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2001.

VI.- Que la société OMNIUM DE PARTICIPATIONS est propriétaire de toutes les actions de la société LONGLANE ENTERPRISES INC.

VII.- Que ledit projet de fusion a déjà été approuvé par la société LONGLANE ENTERPRISES INC. par résolution du 30 novembre 2000, dont une copie restera annexée aux présentes.

VIII.- Les documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège social de la société absorbante un mois avant la date de la réunion de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la Société («la société absorbante») et la société LONGLANE ENTERPRISES INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate («la société absorbée»).

La fusion entraîne la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la société absorbée cesse d'exister avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one, on the ninth of May.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 19.148), incorporated pursuant to a notarial deed of February 5, 1982, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 108 of May 21, 1982 and the Articles of Incorporation of which have been modified the last time pursuant to a notarial deed of April 12, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 351 of July 29, 1995.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Merger between OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A. and LONGLANE ENTERPRISES INC.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the merger plan has been stated in notarial form on the 9th of March 2001 and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 5, 2001.

VI.- That OMNIUM PARTICIPATIONS S.A. is the sole shareholder of the absorbed company LONGLANE ENTERPRISES INC.

VII.- That the said merger plan has been approved by the company LONGLANE ENTERPRISES INC. by resolution of the members of November 30th, 2000, a copy of which will remain attached to the present deed.

VIII.- That the documents foreseen by Article 267 of the law on commercial companies have been deposited at the registered office of the absorbing company one month before the present meeting.

A certificate signed by two directors stating the deposit will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after having got knowledge of the merger plan, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting approves the merger plan between the Company («the absorbing company») and the company LONGLANE ENTERPRISES INC., a company established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Tortola, Road Town, Pasea Estate («the absorbed company»).

The merger entails the transfer of all the assets and liabilities of the absorbed company to the absorbing company and the absorbed company ceases to exist with immediate effect.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 9CS, fol. 12, case 12. – Reçu 287.507 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

F. Baden.

(34609/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme holding MINE HOLDING S.A.

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 21 février 2001, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme holding MINE HOLDING S.A., ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 octobre 2000 sous le numéro 748.

II. Le capital souscrit de la société est de soixante-six mille (66.000) euros, représenté par six cent soixante (660) actions de cent (100) euros chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de deux cent cinquante-cinq mille (255.000) euros.

III. Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 21 février 2001, le conseil a décidé de procéder à l'augmentation de capital par la souscription de trois cent soixante-dix (370) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de trente-sept mille (37.000) euros et passe de soixante-six mille (66.000) euros à cent et trois mille (103.000) euros.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg et elles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent et trois mille (103.000) euros représenté par mille trente (1.030) actions de cent (100) euros chacune, entièrement libérées.»

Déclaration pour le fisc

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital de trente-sept mille (37.000) euros correspond à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-seize (1.492.576) francs.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cinquante mille (50.000) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Galassi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2001, vol. 605, fol. 69, case 8. – Reçu 14.926 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2001.

F. Unsen.

(34598/234/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MOTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.048.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(34600/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

N.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.893.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.N.B. S.A., société anonyme holding

Signature

(34607/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

A la suite de l'assemblée générale annuelle de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS qui s'est tenue le 27 avril 2001,

- le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

Président:	Norbert Nicolas, Diekirch
Vice-président	Georges Nesser, Remich
Administrateur-délégué	Armand Berchem, Niederanven
Membres	Lucien Clement, Remich
	Paul Ensich, Mersch
	Lucien Hengen, Bascharage
	Joseph Mousel, Gilsdorf
	Romain Schmit, Dudelange
	Jean-Paul Schmitz, Hunsdorf

- le collège des commissaires aux comptes se compose comme suit:

Membres:	Albert Frank, Walferdange
	Jean Di Cato, Schieren
	François Winandy, Luxembourg

- le réviseur

(suivant art. 137 de la loi du 10 août 1915):

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour le conseil d'administration

A. Berchem

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34604/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Conditions de validité des signatures sociales

Conformément à l'article 24, alinéa 2, des statuts, il existe deux catégories de mandataires désignés sous signatures A et signatures B.

Tous les actes engageant la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS devront porter deux signatures, dont obligatoirement celle d'au moins un mandataire porteur de la signature A; les mandataires porteurs de la signature B n'étant pas qualifiés pour agir conjointement entre eux.

Toutes quittances de caisse et toutes décharges envers L'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS, l'Administration des Douanes et Accises pourront être données sous la signature de l'une quelconque des personnes ci-dessous accréditées agissant séparément.

Les mandataires porteurs de la signature A:

MM. Norbert Nicolas, président du conseil d'administration
Georges Nesser, vice-président du conseil d'administration
Armand Berchem, administrateur-délégué
Théo Hollerich, directeur

Les mandataires porteurs de la signature B:

MM. Patrick Dahm, sous-directeur
Emmanuel Gregoris, conseiller de direction (mandat limité aux seules opérations en rapport avec la comptabilité de la société)

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour le conseil d'administration

A. Berchem

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34605/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PARIBAS NEUTRAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 65.957.

Extract from the circular resolution of the board of directors dated 27th March 2001

1. Change in the composition of the Board of Directors

The Board of Directors takes note of BNP PARIBAS LUXEMBOURG's resignation from its position as Director to take effect on 27th March 2001. The Board of Directors thanks BNP PARIBAS LUXEMBOURG for its valued assistance to the Board throughout the duration of its mandate.

Consequently, the Board of Directors proposes that Mr Jean Léomant be appointed in replacement of BNP PARIBAS LUXEMBOURG for a term ending on the date of the next general meeting of shareholders to be held on 14th February 2002.

This appointment is subject to the approval of the Luxembourg supervisory authorities.

2. Transfer of the registered office

The Board unanimously resolved to transfer the registered office of the company from 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg to 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, 17th May 2001.

For the Board of Directors.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34610/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PRIMERUS FRANCE MINICAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.599.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34616/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PRIMERUS FRANCE MINICAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2001

En date du 19 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- ratifier la cooptation, en date du 14 mars 2001 de M. Laurent Facque, en remplacement de M. de Laender démissionnaire,

- de nommer en qualité d'administrateur, sous réserve de l'agrément de la CSSF, M. Laurent Facque pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001,

- de renouveler les mandats d'administrateur de Mme Motte et de M. Jolain pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001,

- de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34617/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PARVEST INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 27.605.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mercredi 11 avril 2001 à 11.00 heures

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de MM. G. de Froment, P. Gaston, C. Volle, J. Léomant et P. Gengler pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de PricewaterhouseCoopers, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

Pour copie conforme

P. Gengler / J. Léomant

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34611/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

P.B.A. DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 50.384.

—
A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mai 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc Lamiroy, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg,
Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg,

Madame Sharane Elliott, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg,

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le commissaire aux comptes est désormais le suivant pour une période de 6 ans:

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A., 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mai 2001, le siège social de la société est transféré au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour P.B.A. DEVELOPMENT S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34612/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

QUATRE CHENAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 81.180.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mars 2001, que pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34620/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

RENDIT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Im Jahre zweitausendeins, den dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft RENDIT HOLDING S.A., mit Sitz in L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement,

gegründet zufolge Urkunde des Notars Alphonse Lentz mit dem Amtswohnsitz zu Remich vom 23. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 41 vom 20. Januar 1998,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Dame Michaela Mücke, Unternehmensberaterin, wohnhaft in 65817 Eppstein (Bundesrepublik Deutschland), Pfarrer-Reuter-Str. 13;

Zum Sekretär wird Herr Germain Schuler, Privatbeamter, wohnhaft in Gilsdorf, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Willy Francken, Privatbeamter, in B-6660 Houffalize, 8, place du Roi Albert.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. Dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg;

2. Entlassung von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung von 2 neuen Verwaltungsratsmitgliedern;

3. Entlassung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg zu verlegen, und somit Absatz drei (3) von Artikel eins (1) der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern:

1. Dame Monika Kieffer, Steuerberaterin, wohnhaft in Mondorf-les-Bains;

2. Herr Günter Barth, Rentner, wohnhaft in Brotdorf (D).

Die Generalversammlung erteilt den Vorgenannten Entlast für ihr Mandat.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr Henri Stapf, Geschäftsmann, wohnhaft in 65817 Eppstein (Bundesrepublik Deutschland), Pfarrer-Reuter-Str. 13.

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TREUFINANZ, G.m.b.H., mit Sitz in Schiffingen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlassung mit sofortiger Wirkung des Kommissars und ernennt zum neuen Kommissar:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BUREAU D'ASSISTANCE SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, S.à r.l., mit Sitz in L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Die Generalversammlung erteilt dem Kommissar Entlast für sein Mandat.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf dreißigtausend (30.000,-) Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs Erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mücke, G. Schuler, W. Francken, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2001, vol. 605, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 3. Mai 2001.

F. Unsen.

(34622/234/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PERLAROM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.696.

Le Conseil d'Administration tenu le 17 février 1999 a accepté la démission de Monsieur Philippe Bourgeois de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34613/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PERLAROM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.696.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée, tenue le 16 octobre 2000 a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Jean-François Sidler au poste d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34614/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PHONAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.859.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 18 mai 2001, vol. 209, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(34615/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

RHODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.008.

L'an deux mille un, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RHODO S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 11.008, constituée sous la dénomination de MERISAGE FINANCE S.A., suivant acte notarié reçu en date du 9 mai 1973, publié au Mémorial C numéro 136 du 8 août 1973 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial C numéro 37 du 19 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Kettmann, Attaché de Direction, demeurant à L-Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, Employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, Employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social nominal à concurrence de LUF 40.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de LUF 65.500.000,- à LUF 25.500.000,- par remboursement intégral en espèces à leur valeur nominale et annulation de 40.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, entièrement libérées.

2.- Autorisation au Conseil d'Administration de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.

3.- Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 25.500.000,-), représenté par vingt-cinq mille cinq cents actions (25.500) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de réduire le capital social à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), pour le ramener de son montant actuel de soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 65.500.000,-), à vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 25.500.000,-) par remboursement du montant à due concurrence aux actionnaires existants au pro rata de leur participation actuelle dans le capital social et par annulation de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Deuxième résolution

Il a été décidé que tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires actuels, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 25.500.000,-), divisé en vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Kettmann, C. Royemans, S. Wallers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 857, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(34623/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

RHODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.008.

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RHODO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 11.008, constituée sous la dénomination de MERISAGE FINANCE S.A., suivant acte notarié reçu en date du 9 mai 1973, publié au Mémorial C numéro 136 du 8 août 1973 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2001, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Kettmann, Attaché de Direction, demeurant à L-Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, Employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, Employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé préliminaire:

Le Président a exposé à l'assemblée générale ce qui suit:

- Que par assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 6 février 2001, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, volume 857, folio 19, case 1, non encore publié au Mémorial C, il a été décidé de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), afin de le ramener de son montant de soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) à un montant de vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (25.500.000,-), par remboursement du montant à due concurrence aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et par annulation de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- Qu'aucun remboursement n'a encore été effectué jusqu'à ce jour, ledit remboursement ne pouvant d'ailleurs intervenir aux termes des dispositions de l'article 69, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, que trente jours après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2001, décidant de la réduction de capital.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir vérifié l'exactitude des faits exposés, l'assemblée générale constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Annulation avec effet rétroactif de la décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 6 février 2001, de réduire le capital social de son montant de soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) à un montant de vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (25.500.000,- LUF) par annulation de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et par remboursement aux actionnaires existants de la somme de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF).

2.- Révocation de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2001, de faire tout ce qui était nécessaire à l'exécution de la résolution de réduire le capital.

3.- Rétablissement en conséquence de l'article trois, premier alinéa des statuts dans sa teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) divisé en soixante-cinq mille cinq cents (65.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler, avec effet rétroactif au 6 février 2001, la décision prise en assemblée générale extraordinaire, tenue à la même date par-devant le notaire instrumentant, de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) afin de le ramener de son montant de soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) à un montant de vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (25.500.000,- LUF), par remboursement de la somme à due concurrence aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et par annulation de quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital social sera par conséquent de nouveau fixé à soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) divisé en soixante-cinq mille cinq cents (65.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire révoque par conséquent son autorisation donnée en assemblée générale du 6 février 2001 au conseil d'administration de procéder, en se conformant à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, aux formalités de remboursement aux actionnaires.

Troisième résolution

Par suite des résolutions prises ci-avant, l'article trois des statuts de la société se trouve rétabli dans sa teneur antérieure à l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2001, savoir:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (65.500.000,- LUF) divisé en soixante-cinq mille cinq cents (65.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Kettmann, C. Day-Royemans, S. Wallers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2001, vol. 859, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(34624/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

RHODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(34625/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(34621/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

RIATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.703.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

la Société RIATA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 31 janvier 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34626/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PROXI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.959.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

PROXY FINANCE S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 27 avril 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34618/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

PROXI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.959.

En date du 27 avril 2001, les actionnaires réunis en assemblée générale ont décidé:

- en remplacement des sociétés ILMOR PRODUCTS CORP, WATERSIDE FINANCIAL LTD et RETZA FINANCIAL, administrateurs démissionnaires, de nommer M. Gérard Becquer, M. Roland Mertens et M. Pascal Roumigué, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, administrateurs de la Société,

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 1999,

- de réduire la durée du mandat de commissaire de la société FAROUX MARKETING qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999,

- de transférer le siège social de la Société de 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34619/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.984.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2001 et conformément aux statuts, le conseil d'administration s'est réuni pour désigner et confirmer les mandats de Messieurs Prosper Schroeder, président du conseil, Jean L. Schleich, administrateur-délégué, François Adam, Robert Angel, Jean-Paul Nickels, Jean-Pascal Rihoux et Marcel Steichen, administrateurs, Victor Gillen et Jacques Bintz, commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration précise et confirme le siège social au 216, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

(34634/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.984.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2001 que le capital social a été converti en euros et augmenté pour être porté à 31.000,- EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'article 5, alinéa 1^{er} des statuts a été modifié en conséquence.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34635/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ROSCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version agrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	436.426,- LUF
Perte de l'exercice 1999.....	148.541,- LUF
Report à nouveau.....	584.967,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Signature.

(34627/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ROSCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.696.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 23 mai 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Marc Koeune et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2000. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34628/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- CLARENDON NOMINEES LTD, société de droit de Jersey (Channels Islands), ayant son siège social au 48/50 Esplanade,

ici représentée par Madame Daniela Panigada, directeur, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée, laquelle restera ci-annexée;

2.- RALEIGH NOMINEES LTD, société de droit de Jersey (Channels Islands), ayant son siège social au 48/50 Esplanade,

ici représentée par Madame Daniela Panigada, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée, laquelle restera ci-annexée.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MAVELY CHARTERS S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication au nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transmission et cession des actions

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III.- Conseil d'Administration

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur ou tous autres tierces personnes pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Ad-

ministration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserá tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué. La Société peut également être engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 17.30 heures et pour la première fois en 2002. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, Vote

Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 22. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2001.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 24. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs de leurs émoluments.

Chapitre VII.- Lois applicables**Art. 25. Lois applicables**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les actions indiquées à l'article cinq (5) ont été souscrites comme suit:

1) CLARENDON NOMINEES LTD, préqualifiée, quatre cents actions.	400
2) RALEIGH NOMINEES LTD, préqualifiée, quatre cents actions	400
Total: huit cents actions	800

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cent dix mille francs (110.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1) MONTBLANC LTD, société de droit de Jersey (Channels Islands), ayant son siège social au 48/50 Esplanade, ici représentée par Madame Daniela Panigada, préqualifiée, en vertu d'une procuration annexée;
 - 2) Monsieur Edward James Noel, auditeur, demeurant à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier - Jersey; ici représenté par Madame Daniela Panigada, préqualifiée, en vertu d'une procuration annexée;
 - 3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Daniela Panigada, préqualifiée, en vertu d'une procuration annexée.
- Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROTRUST S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés:

- MONTBLANC LTD, prénommée,
- Monsieur Edward James Noel, prénommé,
- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, prénommé,

tous représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand one, on the seventeenth of May.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1.- CLARENDON NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of Jersey (Channels Islands), with registered office in 48/50 Esplanade, represented by Ms Daniela Panigada, manager, residing in Howald, by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed;
- 2.- RALEIGH NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of Jersey (Channels Islands), with registered office in 48/50 Esplanade, represented by Ms Daniela Panigada, prenamed, by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves.

Chapter.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of MAVELY CHARTERS S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of Directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of Directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked either directly or indirectly to this object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at eighty thousand Euros (EUR 80,000.-) divided into eight hundred (800) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, all of the same category.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

Art. 6. Shares

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of his shares, and if necessary the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

Art. 7. Transfer of shares

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals on to the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of Directors and the shareholders' meeting.

Art. 8. Rights attached to each share

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

Chapter III.- Board of Directors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the General Meeting of Shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Annual General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director or any other third person in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the board of Directors

The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of Directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorise any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lent money in the short or in the long term.

Art. 13. Delegation of powers

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that anyone or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct, in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Retribution of the Directors

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their travelling expenses or other overhead expenses.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operation's of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in the Bertrange, Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Monday of July of each year, at 17.30 p.m. and for the first time in 2002.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings

The board of Directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the board of Directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year, except that the first financial year begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2001.

The board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions on the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority, as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 25. Applicable law

All matters not governed by these articles on incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) CLARENDON NOMINEES LTD, prenamed, four hundred shares.	400
2) RALEIGH NOMINEES LTD, prenamed, four hundred shares	400
Total: eight hundred shares	<u>800</u>

All these shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payments in cash, so that the sum of eighty thousand Euros (EUR 80,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at one hundred ten thousand francs (110,000.-).

Extraordinary General Meeting

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

Resolved to fix at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002.

- 1) MONTBLANC LTD, a company incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), with registered office in 48/50 Esplanade, represented by Ms Daniela Panigada, manager, residing in Howald, by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed;
- 2) Mr Edward James Noel, auditor, residing in Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier - Jersey; represented by Ms Daniela Panigada, manager, residing in Howald, by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed;
- 3) Mr Pascal Wiscour-Conter, graduate in Commercial and Financial Science, residing in Luxembourg, represented by Ms Daniela Panigada, manager, residing in Howald, by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed.

Second resolution

Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002.

EUROTRUST S.A., with registered office in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of Directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to two or more members of the board of directors.

Fourth resolution

Resolved to establish the registered office at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

Meeting of the Board of Directors

And then the above named directors

- MONTBLANC LTD, prenamed,
- Mr Edward James Noel, prenamed,
- Mr Pascal Wiscour-Conter, prenamed,

here represented as above mentioned, have immediately decided to meet in a board of directors and have taken the following decisions unanimously:

- In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholder's meeting of today, Pascal Wiscour-Conter, prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening of bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of two directors, one of them being the Managing Director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: D. Panigada, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 868, fol. 71, case 12. – Reçu 32.272 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2001.

F. Kessler.

(34713/219/518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

ROWEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 44.299.712,- LUF
Perte de l'exercice 1998	- 873.116,- LUF
Report à nouveau.	- 45.172.828,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Signature.

(34629/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ROWEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 45.172.828,- LUF
Perte de l'exercice 1999	- 335.014,- LUF
Report à nouveau.	- 45.507.842,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Signature.

(34630/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.

ROWEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.092.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 mai 2001 a renouvelé le mandat des administrateurs pour une période d'un an, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2000. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2000. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

L'assemblée a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre. Son mandat viendra également à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34631/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2001.